



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNACIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

**Mettre fin à la violence à l'encontre des enfants dans les systèmes de justice pour mineurs :
Des mots à l'action**

"Il est temps de dépasser la contradiction entre le traitement des mineurs en détention et la démocratie"

9 octobre 2008

Défense des Enfants International (DEI) a le plaisir d'annoncer que la conférence et formation de trois jours intitulée « Mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants les systèmes de justice pour mineurs : des mots à l'action », tenue à Bruxelles du 1^{er} au 3 octobre 2008 et organisée par DEI-Belgique sous les auspices du mouvement, a été couronnée de succès. Confirmant que ce sont les Etats en premier lieu qui ont la responsabilité de mettre fin à la violence, la conférence a permis aux ONG de s'engager à adopter leur propre ligne de conduite dans le suivi et le respect des recommandations de l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants.

M. Rifat Odeh Kassis, président de DEI nouvellement réélu, a ouvert la conférence par la lecture des engagements pris récemment dans la *Déclaration de Bruxelles* de DEI. Il a réaffirmé l'engagement de DEI à travailler afin de mettre un terme à la violence et de promouvoir des systèmes judiciaires justes pour les enfants ; pour ce faire, il s'agit de renforcer la défense et le lobbying, développer des partenariats solides, améliorer les capacités, renforcer la présence au niveau national, mieux utiliser les mécanismes de surveillance et développer des standards de qualité et de responsabilité dans l'ensemble du mouvement.

Paulo Sergio Pinheiro, expert indépendant et auteur de l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants, a fait un discours-programme pour lancer la conférence. M. Pinheiro a souligné que le risque de violence à l'encontre des enfants était présent à chaque rencontre avec l'appareil judiciaire, et que les politiques de répression existant quasiment partout dans le monde ne servent qu'à engendrer discrimination et violence. Malgré les réformes des lois et des politiques visant à empêcher la violence dans les institutions, la mise en œuvre de ces réformes constitue un défi. Bien que 120 pays interdisent absolument la violence au sein des institutions pénales par exemple, cette pratique est encore en vigueur dans plus de 70 pays.

M. Pinheiro a souligné qu'il était possible de faire de la prévention contre la violence et a déclaré qu'il était temps de dépasser la contradiction entre le traitement des mineurs en détention et la démocratie. Il a relevé quatre recommandations principales tirées de l'étude : 1) la violence doit être interdite par la loi ; 2) les enfants nécessitant soins et protection devraient faire appel aux services sociaux et la déjudiciarisation devrait être utilisée aussi souvent que possible ; 3) le temps de détention doit être réduit - ce moyen devrait être utilisé en dernier recours et pour le moins de temps possible ; 4) les systèmes judiciaires doivent être attentifs aux besoins des enfants et de leurs familles et les prendre en considération.

Le premier jour de la conférence, des travaux relatifs à l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants dans l'appareil judiciaire ont été présentés, et des questions

spécifiques aux contextes régionaux de l’Afrique, de l’Asie, de l’Europe et de l’Amérique latine ont été discutées. Le deuxième jour, la conférence est passée des faits aux solutions, en se penchant sur les initiatives internationales visant à contrôler les situations de violence à l’encontre des enfants et à chercher des méthodes pour y réagir. Les participants ont pris part à divers ateliers, donnant ainsi la possibilité d’approfondir les discussions et de participer de manière interactive.

Voici quelles étaient les actions de la société civile fréquemment citées par les participants : faire pression afin d’obtenir des réformes juridiques qui interdisent la violence contre les enfants ; se mobiliser pour faire des réformes administratives accompagnant les changements législatifs ; tisser et consolider les liens de partenariat avec d’autres parties ; aider à fournir aux professionnels des formations et des ressources techniques pour la mise en œuvre des actions ; lutter pour que les centres de détention prennent leur responsabilité et soient transparents ; travailler en collaboration avec le nouveau représentant spécial sur la violence à l’encontre des enfants et adopter les mécanismes internationaux de surveillance ; et enfin, encourager la participation active des enfants et des jeunes.

Le troisième jour de la conférence a été consacré à divers ateliers de formation destinés à développer la capacité des ONG, afin qu’elles entreprennent les actions citées ci-dessus pour lutter contre la violence dans l’appareil judiciaire.

La conférence a été présidée par Mme Virginia Murillo Herrera, présidente de DEI-Costa Rica.

La conférence était un appel à l’action par et pour la société civile, pour qu’elle s’engage aux côtés du gouvernement et d’autres parties et qu’elle les place devant leur responsabilité : mettre un terme à la violence contre les enfants dans l’appareil judiciaire.

DEI s’engage à intégrer ces actions communes à ses objectifs institutionnels à court comme à long terme, et à travailler de concert avec les ONG, les gouvernements et d’autres parties pour garantir qu’à l’avenir les recommandations de l’étude de l’ONU aient un impact concret sur la vie des enfants.

*** Un rapport plus détaillé des sessions de la conférence sera disponible ces prochaines semaines sur www.dci-is.org

Pour de plus amples informations sur la conférence, veuillez contacter:

Laetitia van Haren, Directeur exécutif, Secrétariat international : director@dci-is.org

Benoit van Keirsbilck, Président, DEI-Belgique: bvk@sdj.be

International Secretariat
1, Rue de Varembe
Case postale 88 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Tél. [+41 22] 734 05 58 • Fax [+41 22] 740 11 45
Email : info@dci-is.org • <http://www.dci-is.org>